

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 novembre 2020.

Date de la séance : 12 novembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Pierre MESURE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine SOUCHAL.

**Absente** : Mme. Nastascia ACCOT**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE**N°20/11/12/003**

**OBJET : Transport des élèves des écoles élémentaires à l'activité natation pour la période 2020-2023 : convention avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMT-C-AC).**

Vu la délibération N°7 du Comité Syndical du 17 septembre 2020 du S.M.T.C.-A.C.,

Considérant que le Comité Syndical du S.M.T.C.-A.C. a décidé de prendre en charge depuis la rentrée scolaire 2016, les coûts de transport des classes du CP au CM2 des 23 communes du Ressort Territorial du S.M.T.C.-A.C. pour l'activité natation, dans la limite du nombre de séances obligatoires,

Considérant le besoin de signer, une convention entre le S.M.T.C.-A.C. pour définir les modalités administratives et financières de la prise en charge des coûts liés au transport des élèves des écoles élémentaires de LE CENDRE pour l'activité natation pour la période 2020-2023,

Il est proposé à l'assemblée délibérante, tout en précisant que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en commission finances du 3 novembre 2020, d'autoriser le maire ou son adjointe aux affaires scolaires, à signer avec le SMTC-AC, une convention définissant les modalités administratives et financières de la prise en charge des coûts liés au transport des élèves des écoles élémentaires pour la période 2020-2023 (années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023).

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 20/11/2020.  
Reçu en préfecture le 20/11/2020.

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**